



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ANALYSES  
MICROBIOLOGIQUES POUR LE CENTRE  
DE VACANCES MUNICIPAL POUR  
L'ANNEE 2021**

**DÉCISION N° DM-20-289  
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9<sup>ème</sup> maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de déterminer les modalités des analyses microbiologiques à réaliser pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2021 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat d'analyses microbiologiques pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » à Habère-Poche pour l'année 2021, avec la société ABIOLAB-ASPOSAN, représentée par Monsieur Denis CONESA, sur la base du tarif suivant : 858 € (huit cent cinquante huit euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201113-lmc1H7844H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/11/2020 Date de Publication : 13/11/2020
---